



Année scolaire 2021/2022

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription de votre enfant admis en classe de **Première** pour la rentrée scolaire 2021 - 2022.

Ce dossier comprend les fiches suivantes que vous devrez remplir avec le plus grand soin :

- La fiche d'inscription cartonnée couleur
- La fiche d'urgence à compléter
- La fiche d'intendance
- Association Sportive
- MDL
- Fiche FCPE

Vous y joindrez les pièces suivantes :

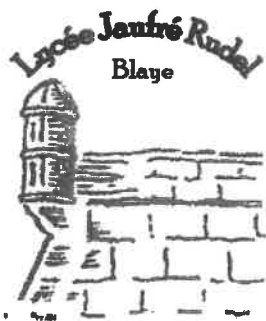
- Copie PPS ou PAP ou PAI (si nécessaire)
- Carnet de santé (copie des pages vaccinations)
- l'exeat à réclamer auprès de l'établissement d'origine (**pièce indispensable**)
- Livret de famille : copie des pages parents + pages enfants
- Jugement de divorce (s'il y a lieu)
- RIB
- (*facultatif*) 1 chèque postal ou bancaire d'un montant de 10 € pour l'adhésion à la Maison des Lycéens.  
Chèque libellé à l'ordre de la **Maison des Lycéens du Lycée Jauré Rudel de Blaye**  
*Ne pourront bénéficier des subventions pour certains voyages scolaires ou sorties diverses et de l'espace foyer que les adhérents à la Maison des Lycéens.*

**Transport Scolaire** – En fonction de la commune où vit l'enfant, l'inscription se fait soit sur le site [transgironde.fr](http://transgironde.fr), soit auprès du **Syndicat Intercommunal des Lycées de Blaye** (*Permanences à la Mairie de Cartelègue : renseignements au 05.57.32.72.40*)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La Provisure

C. BOIREAU-CANET



# RENTRÉE DES ÉLÈVES

**Année scolaire 2021/2022**

## **ELEVES DE SECONDE**

Accueil parents des internes de 2e ..... Jeudi 2 septembre de 8h à 9h

Accueil par les Professeurs Principaux..... Jeudi 2 septembre de 8h à 17h  
*(puis remise des manuels scolaires selon le planning)*

Emploi du temps normal ..... Lundi 6 septembre à 8h

## **ELEVES DE PREMIERE ET TERMINALE**

Accueil par les Professeurs Principaux..... Vendredi 3 septembre de 8h à 10h  
*(puis remise des manuels scolaires selon le planning)*

Emploi du temps normal ..... Vendredi 3 septembre à partir de 10h

## **ACCUEIL DES INTERNES**

Pour les 2es : Lundi 6 septembre de 7h30 à 8h

Pour les 1ères et Terminales : Lundi 6 septembre de 7h30 à 8h

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

ÉLÈVE

NOM :	PRÉNOM :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Né(e) le :	Département :	Nationalité :
	A :	

Norm de l'établissement fréquenté en 2020 / 2021 : ..... Classe fréquentée en 2020 / 2021 : .....

Établissement :  Public Académie de Bordeaux  Privé Académie de Bordeaux  Public Hors Académie  Privé Hors Académie

2 Langues Vivantes suivies en 2<sup>e</sup> :

ANG  ALL  ESP  CHI

POUR LES SERIES GENERALES :

3 SPECIALITÉS AU CHOIX :

Humanités, Littérature et Philosophie

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques

Sciences économiques et sociales

Mathématiques

Physique-Chimie

Sciences de la vie et de la terre

Langues, Littératures et Cultures étrangères

Numérique et Sciences informatiques

Sciences de l'ingénieur

Littérature et Langues et Cultures de l'antiquité

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS :

LCA (LATIN)  LVC (CHINOIS)

EURO  (si suivi en 2<sup>e</sup>)

Doublement : OUI  NON

Régime demandé :  Demi-Pensionnaire -  Interne -  Externe

<b>RESPONSABLE LEGAL 1 :</b> Lien : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	NOM :	Prénom :	Profession (obligatoire) : Code (2) :
	Adresse Complète :		Tél. domicile :
	e-mail :		Tél. travail :
			Tél. mobile :
<b>RESPONSABLE LEGAL 2 :</b> Lien : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	NOM :	Prénom:	Profession (obligatoire) : Code (2) :
	Adresse Complète :		Tél. domicile :
	e-mail :		Tél. travail :
			Tél. mobile :
<b>Autre personne à prévenir :</b>	NOM :	Prénom:	Profession (obligatoire) : Code (2) :
	Adresse Complète :		Tél. domicile :
	e-mail :		Tél. travail :
			Tél. mobile :

(2) Voir liste jointe

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves :  OUI -  NON

Nombre d'enfants à charge au collège/lycée public : ..... Nombre total d'enfants à charge : .....

Élève Majeur :  OUI  NON      **Téléphone portable de l'élève** : .....

L'élève dispose d'un :  PPS  PAI  PAP  PAP (joindre copie)

**Boursier National** :  OUI -  NON

**Orphelin** :  De Père -  De mère -  De Père et De Mère

À ....., Le .....

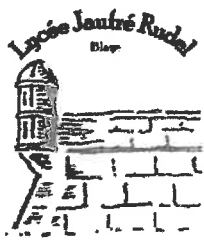
Signature du Responsable Légal :

Signature de l'élève :

## LISTE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Code	Libellé
<b>Agriculteurs exploitants</b>	
10	Agriculteurs exploitants
<b>Artisans, commerçants et chefs d'entreprise</b>	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
<b>Professions intermédiaires</b>	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>Employés</b>	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
<b>Ouvriers</b>	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
<b>Retraités</b>	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)





# FICHE D'URGENCE NON CONFIDENTIELLE

Année scolaire 2020/2021

En cas d'urgence, le centre 15 (SAMU) est appelé. L'élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital défini par le 15. Une copie de cette fiche sera transmise aux services de secours. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

**Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin et de l'infirmière de l'établissement.**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....  
Sexe : M / F      Date de naissance : .....      Classe : .....  
 Externe       Demi-Pensionnaire       Interne  
N° de portable de l'élève : .....  
N° et adresse du centre de sécurité sociale : .....  
.....  
N° et adresse de l'assurance scolaire : .....  
.....

## RESPONSABLE LEGAL 1

NOM : .....  
Prénom : .....  Mère       Père       Tuteur  
 Autre membre de la famille : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
☎ Domicile : ..... ☎ Travail : ..... ☎ Portable : .....

## RESPONSABLE LEGAL 2

NOM : ..... Prénom : .....  
 Mère       Père       Tuteur       Autre membre de la famille : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
☎ Domicile : ..... ☎ Travail : ..... ☎ Portable : .....

## AUTRE PERSONNE A CONTACTER (en dehors du responsable 1 ou 2)

NOM : ..... Prénom : .....  
☎ Domicile : ..... ☎ Travail : ..... ☎ Portable : .....

**Informations complémentaires que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement, interventions chirurgicales, PAI, PAP, PPS ...)**

.....  
.....  
.....

➔➔➔ **Date du dernier rappel anti-tétanique :** .....

Nom et n° de téléphone du médecin traitant : .....

Fait à ....., le .....

**Signature des parents ou du responsable légal :**







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **FICHE D'INFORMATION INFIRMERIE**

### **Information à l'attention des responsables légaux.**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

LYCEE JAUFRE RUDEL

Téléphone :  
0557420135  
Télécopie :  
0557421341  
Mél :

0330020t@ac-bordeaux.fr

2, rue Urbain Chasseloup  
BP.70  
33394 BLAYE CEDEX

#### **INFIRMERIE :**

Téléphone  
05 57 42 64 90

Télécopie  
05 57 42 64 99

Les élèves peuvent faire appel aux compétences des infirmières pour une **écoute personnalisée et des conseils en santé** (nutrition, sommeil, sexualité, addictions, harcèlement, mal-être, difficultés relationnelles, douleurs...). Les infirmières sont tenues au secret professionnel. Il vous est possible de les rencontrer et/ou de les appeler pour toute question relative à la santé et au bien-être de votre adolescent. En tant que professionnelles de santé, elles participent aux **actions de prévention, d'éducation à la santé et à la citoyenneté** au sein de l'établissement.

L'accueil à l'infirmerie se fait pour les élèves des deux lycées de Blaye, **sauf urgence, pendant les interclasses, les récréations et les heures d'études**. L'infirmerie est située au rez-de-chaussée de l'internat, bâtiment situé à côté de l'entrée du lycée professionnel, rue Jaufré Rudel.

Les infirmières assurent les soins courants, mais ne peuvent **administrer un médicament (y compris ceux en vente libre) qu'avec une ordonnance médicale et avec une autorisation écrite des responsables légaux** (pour les élèves mineurs).

Le règlement intérieur n'autorise pas les élèves à avoir en leur possession un médicament afin d'éviter toute automédication entre eux. En cas de maladie nécessitant la prise ponctuelle de médicament (asthme, maux de tête, douleurs de règles, allergies...), un **protocole d'auto-administration (PAA)** pourra être établi.

Les élèves présentant une **maladie chronique** peuvent bénéficier afin de faciliter leur scolarité, d'un **projet d'accueil individualisé (PAI)**. Les responsables légaux devront faire une demande auprès des infirmières scolaires et du chef d'établissement.

**Vous pouvez également communiquer une information confidentielle aux infirmières sous pli cacheté à leur attention.**

Si un élève est malade et n'est pas en état de suivre les cours, il vous sera demandé de venir le chercher. Dans ce cas, il est donc préférable de garder votre enfant et de consulter votre médecin traitant.

Si les infirmières ne sont pas disponibles ou absentes, le personnel de la vie scolaire accueillera uniquement les élèves dans l'incapacité de suivre les cours et en attendant leur **prise en charge par la famille.**

Nous vous demandons de bien vouloir remplir la **fiche d'urgence non confidentielle** avec les numéros utiles pour vous joindre rapidement en cas d'urgence. Toute modification en cours d'année concernant vos coordonnées devra être transmise au secrétariat de l'établissement.

En cas d'urgence, les infirmières ou, en leur absence, un autre membre du personnel, alertera le 15.



LYCEE JAUFRE RUDEL  
2 rue Urbain Chasseloup  
BP 70  
33394 BLAYE Cedex

ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022

**FICHE INTENDANCE**

Nom de l'élève ..... Prénom .....  
Classe fréquentée à la rentrée 2021 .....

Régime :                    *Interne*                    *Externe*                    *Demi-pensionnaire*

Nom et prénom du responsable légal.....  
Adresse.....  
Téléphone ..... N° Allocataire CAF ou MSA.....  
Employeur du père.....  
Adresse .....  
Téléphone.....  
Employeur de la mère.....  
Adresse .....  
Téléphone.....

**1 - Important :**

Pour les régularisations comptables (élèves boursiers ou en instance de le devenir, élèves pouvant effectuer des voyages scolaires), **joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB).**

**2 – Si l'élève est demi-pensionnaire ou interne merci de prendre connaissance de la note jointe concernant les modalités de paiement.**

**Je soussigné(e) .....**  
**Responsable légal de l'élève .....**

reconnais avoir pris connaissance des notes concernant:

- la présente fiche, qui vaut acte d'engagement concernant le régime choisi,
- le prélèvement automatique,
- le règlement intérieur (voir carnet de correspondance) relatif à l'hébergement (demi-pension - internat), et m'engage à le respecter.

Date et signatures :

Le responsable légal,

L'élève,



# - Modalités de paiement -

## 1 - Le Prélèvement automatique

Pour vous permettre de mieux répartir le coût de la demi-pension ou de l'internat sur l'année scolaire, nous vous proposons la formule du prélèvement automatique (retenue par près de 400 familles lors de l'année scolaire 2020-2021).

Ce prélèvement automatique, **absolument sans frais pour les familles**, s'effectue mensuellement à raison d'un tiers du montant exigé pour le trimestre.

**Concrètement, ces prélèvements s'effectueront entre le 12 et le 15 des mois suivants :**

-novembre, décembre, janvier	pour le 1 <sup>er</sup>	trimestre (septembre-décembre 2021)
-février, mars, avril,	pour le 2 <sup>ème</sup>	trimestre (janvier-mars 2022)
-mai, juin, juillet,	pour le 3 <sup>ème</sup>	trimestre (avril-juin 2022)

Pour le prélèvement du dernier mois de chaque trimestre, il est tenu compte de **toutes les remises d'ordre** (voyages, stages en entreprise, maladie, changement de régime...) éventuellement effectuées à votre profit.

Nous nous engageons à ce que le montant des prélèvements sur un trimestre ne soit jamais supérieur au montant dû.

***Début septembre 2021, un formulaire de prélèvement SEPA sera distribué à tous les élèves demi-pensionnaires ou internes.***

***Si ce mode de paiement vous intéresse, vous devrez retourner ce document rempli et accompagné d'un RIB, au service Intendance avant le 30 septembre 2021, date impérative.***

## 2 - Le télépaiement

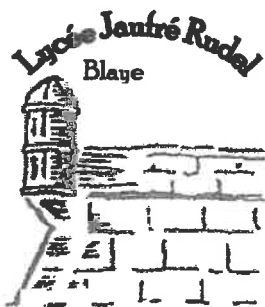
Les modalités concernant le paiement en ligne seront communiquées courant septembre 2021.

## 3 - Aides

- **Bourses** : Pour constituer un dossier de **première demande** de bourse pour l'année scolaire à venir, demandez des informations sur les dates et la marche à suivre auprès du secrétariat de votre établissement. (collège pour les futurs élèves de 2<sup>e</sup>, lycée pour les futurs premières et terminales)
- **Fonds sociaux** : Les problèmes financiers rencontrés par les familles ne doivent pas être des éléments dissuasifs, pour l'inscription ou le maintien des élèves au service restauration. Un dispositif d'aide aux familles existe, pour en bénéficier n'hésitez pas à contacter le service Intendance.

La Provisoire,  
Mme BOIREAU-CANET





## HEBERGEMENT : demi-pension, internat

### Références:

-note du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine du 16.10.20 (restauration et hébergement – tarifs 2021).

-décision du conseil d'administration du 28.11.2019.

Le règlement intérieur complet est inclus dans le carnet de correspondance, en voici quelques extraits :

### TARIFS

Le système adopté est celui de la formule 5 jours ou 4 jours.

Dès l'emploi du temps définitif mis en place, le choix concernant le forfait 4 jours devra être notifié au service intendance (30 septembre 2021 dernier délai).

Les élèves au forfait 4 jours ne seront pas admis au restaurant scolaire, le jour faisant l'objet de la remise. Les élèves s'engagent à ne pas venir déjeuner ce jour-là.

-Le tarif des repas, fixé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine est pour l'année 2021:

2.81 euros pour la formule 5 jours,

3.00 euros pour la formule 4 jours.

-Les frais scolaires sont payables au début de chaque trimestre.

-Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité, aucun changement de régime ne sera accepté sans motif valable et accord du chef d'établissement.

### RECOUVREMENT

**Un avis aux familles** est distribué aux élèves chaque trimestre ; les sommes demandées doivent être payées dans les 15 jours au Service Intendance :

- en numéraire
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE RUDEL DE BLAYE
- par prélèvement automatique (**9 mensualités, de novembre à juillet**)
- par paiement en ligne (nouveau service).

**Un échéancier** peut être mis en place, sur demande des familles, et après accord de l'Agent Comptable.

### REMISE D'ORDRE

Elle est accordée de plein droit si :

- fermeture du service de restauration ou d'hébergement pour cas de force majeure.
- décès d'un élève.
- exclusion (supérieure ou égale à 5 jours consécutifs) d'un élève pour mesure disciplinaire.
- participation à une sortie pédagogique ou à un voyage.
- démission.

Elle est accordée sur demande expresse de la famille si :

- changement d'établissement scolaire en cours de période,
- absence pour raison médicale supérieure ou égale à 5 jours consécutifs de restauration (ou 4 jours selon l'abonnement choisi) justifiée par un certificat médical ou d'hospitalisation.
- toute autre demande sera soumise à l'accord du chef d'établissement.

Le Service Intendance tient à votre disposition l'imprimé nécessaire à l'obtention de cette remise.

La Proviseure,



Mme BOIREAU-CANET





## MAISON DES LYCEENS

La maison des lycéens est une association loi 1901, gérée par les lycéens eux-mêmes, les adultes peuvent apporter leur soutien mais les décisions et les votes reviennent aux élèves. Tout élève, quel que soit son âge, peut faire partie du bureau de l'association.

Elle dispose d'une salle où les élèves peuvent se retrouver autour de plusieurs activités (jeux de société, billard...).

Elle peut contribuer également au financement de sorties pédagogiques ou récréatives.

L'aide au financement de ces sorties se fait grâce à la cotisation annuelle demandée aux familles, qui s'élève cette année à 10 euros. Ceci permet l'accès au foyer et à des réductions pour les activités.

Par ailleurs, nous acceptons vos idées d'activités à faire pendant l'année scolaire. Pour cela, remplissez la zone adéquate sur le bordereau d'inscription.

Nous vous remercions par avance de votre contribution à son bon fonctionnement.

Ilhan GÜNKAYA  
Président de la MDL

Adrien LAFITTE  
Vice-Président de la MDL

-----  
*(Merci de compléter ce coupon et de joindre le montant de 10 euros par chèque de préférence, à l'ordre de la MDL)*

Nom, prénom de l'élève : ..... Classe 2021/2022 .....

Nom, prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone du responsable légal : .....

Idée d'activité : .....

.....

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la MDL.  
(au verso de cette feuille)

Signature du responsable légal : .....



**A.S Les GENETS**  
**LYCEE JAUFRE RUDEL**

**FEUILLE D'ENGAGEMENT**

Paiement : 15 €    20€

Nom- Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Né(e) le : .....

Activité(s) choisie(s) : .....

J'adhère volontairement à l'association sportive et m'engage à :

- Jouer loyalement sans violence et rester maître de moi.
- Respecter le juge, l'arbitre en acceptant toutes ses décisions.
- Respecter le matériel, les installations et les transports mis à disposition.
- Respecter mes adversaires en restant honnête, modeste, fair-play.
- Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année.
- Respecter ce contrat et représenter au mieux ma classe, mon équipe, mon lycée, ma ville lors de toutes les manifestations sportives.
- M'engager lucidement dans la pratique sans que cela n'empiète sur ma scolarité.

Signature de l'élève : .....

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....

Adresse mail : .....

Autorise mon enfant : .....

- A participer aux activités de l'association sportive du lycée
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre en cas d'accident toute mesure dictée par l'urgence  
Compagnie d'assurance : .....
- Autorise les enseignants à photographier mon enfant dans le cadre des activités et à afficher son image lors des portes ouvertes et sur les pages internet de l'association et du lycée.

Prix de la licence 2021-2022 : 15€ (ou 20€ avec le t-shirt du lycée). Si règlement par chèque, il doit être libellé à l'ordre de : « A.S Les Genêts, lycée de Blaye »

Fait à ..... le ..... Signature : .....



# L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE JAUFRE RUDEL

## « LES GENETS »

Cette association a été créée en 1925 et depuis elle fonctionne.

Elle offre aux élèves la possibilité de pratiquer une activité physique dans le cadre scolaire, avec leurs camarades de classe et la plupart du temps à un niveau de pratique à leur portée. Si la compétition reste un objectif important de l'AS, elle n'en n'est pas le seul pilier. Pour nous, la participation du plus grand nombre d'élèves à une activité physique reste notre priorité.

Le développement d'une pratique sportive féminine nous tient également à cœur, pour preuve notre participation de 100 filles du lycée (le plus représenté de toute la nouvelle aquitaine) lors de « La Lycéenne ».

Depuis plusieurs années, nous licencions en moyenne 200 élèves par an.

Les activités pratiquées : volley-ball, badminton, hand-ball, futsal, basket, circuit training, musculation raid, athlétisme, rugby, ultimate, pétanque.

Le fonctionnement de l'AS peut se décrire de la façon suivante :

1 - les grandes compétitions (d'octobre à février) qui peuvent mener jusqu'aux championnats de France. A noter entre autre, l'accession au titre de champion d'aquitaine de badminton en équipe mixte en 2018.

2 - les entraînements dans une activité préférentielle choisie par les élèves, établis sur un calendrier qui va de septembre à janvier.

3 - Les matches interclasses (formation d'équipes de classe) se déroulent de février à mai et débouchent sur les jeux départementaux puis régionaux des lycées au mois de mai de l'année en cours.

Les rencontres officielles se déroulent le mercredi après-midi.

Les entraînements se font le lundi, vendredi entre 12h et 13h, le mercredi entre 12h et 14h.

Les matches interclasses ont lieu lundi, mercredi et vendredi et 2 mercredis en fin d'année, journées où les rencontres se font à Bordeaux (phase départementale) et en bord de mer (phase régionale).

Comme vous le savez, les cours des autres disciplines peuvent aussi être programmés le mercredi après-midi ainsi que sur les créneaux 12h -13h ou 13h-14h. Si les élèves sont désireux de participer à l'AS, nous sommes très vigilants sur une participation qui empiéterait trop sur les autres cours, **on ne fait pas AS pour manquer les cours.**

S'engager dans une activité prend 4 mercredis après-midi dans l'année, et nous demandons à nos élèves d'adopter une attitude responsable vis-à-vis de leur travail et de leurs professeurs (rattrapage des cours, prévenir les professeurs, participation raisonnable aux entraînements en fonction des cours manqués). D'autre part, toute participation à une activité de l'AS fait l'objet d'un appel et d'un pointage des élèves présents.

Nous nous inscrivons ainsi dans une visée éducative primordiale permettant à vos enfants de bénéficier d'une activité physique supplémentaire (si importante de nos jours), de pratiquer un sport avec leurs camarades proches, et surtout de prendre du plaisir à jouer.

